

Vinifications en biodynamie

Objectifs de la formation

Savoir mettre en application les principes de la biodynamie lors de la vinification

Déroulé

Comment comprendre la biodynamie

Notion de millésime en biodynamie

Les vins et vinifications à travers les dynamiques planétaires : températures, souffre, azote, oxygène, etc...

Comment gérer son terroir pour optimiser les vinifications : qualité des tanins, fermentations, ...

Impact des techniques de vinifications adaptées aux millésimes et aux terroirs

Le rôle du soufre en biodynamie

Dérives microbiennes, le sens des brettanomyces, comment les éviter

Comment utiliser le calendrier lunaire en vinification

Infos complémentaires



Durée de la formation 2 jour(s)

Date limite d'inscription 25/11/2018

Tarifs

Adhérent 280€

Non adhérent 280€

Non agricole 280€

Formation prise en charge pour les stagiaires éligibles VIVEA

Gratuit pour le public Vivea. Autres fonds de formation : nous contacter.

Pour valider votre inscription, nous demandons un chèque de caution de 50€, encaissé uniquement en cas

d'absence injustifiée

Plus de renseignements

Céline Mendes

celine.mendes@bio34.com

CIVAM bio 34

Maison des Agriculteurs B

Mas de Saporta CS 50023

34875

LATTES

Tel. 04 67 06 23 90

N° d'organisme de formation :

91340782734

Repas partagé

Dates, lieux et intervenants

26 nov 2018

09:00 - 17:00 (7hrs)

34800 Clermont l'Hérault

Bruno WEILLER, domaine les promesses de la terre, vigneron et formateur

27 nov 2018

09:00 - 17:00 (7hrs)

34800 Clermont l'Hérault

Bruno WEILLER, domaine les promesses de la terre, vigneron et formateur

Financier(s)



Financement de la formation et pièces à fournir

Les contributeurs VIVEA doivent être à jour de leur cotisation au fond de formation, les personnes en démarches d'installation doivent fournir l'attestation délivrée par le point info installation

Bulletin d'inscription

Nom _____

Prénom _____

Commune _____

Courriel _____

Téléphone _____

J'atteste avoir pris connaissance des conditions générales de formation ([Voir la fiche](#))